

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Évreux, le 18 juin 2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'EURE

CITE ADMINISTRATIVE
BD GEORGES CHAUVIN
27023 EVREUX CEDEX

Madame la Secrétaire départementale,

Par courrier du 12 juin dernier, vous avez porté à mon attention différents points sur lesquels vous estimez que le dialogue social a été insatisfaisant de votre point de vue. Je tiens donc à vous apporter les réponses suivantes sur ces différents points.

Concernant la fusion des services de publicité foncière, vous savez qu'elle a déjà fait l'objet de multiples échanges tant au sein du comité technique local que du CHSCT, ceux-ci étant rappelés par la fiche préparatoire correspondante qui vous a été transmise pour préparer le comité technique local du 2 juillet prochain qui sera l'occasion d'y revenir à nouveau.

Concernant la création du service départemental des impôts fonciers à la date fixée par la DGFIP, vous savez tout autant qu'elle a aussi fait l'objet de multiples échanges, comme le détaille la fiche préparatoire correspondante qui vous a été transmise pour préparer le prochain comité technique local appelé à rendre un avis sur cette opération dans le strict respect des règles encadrant le dialogue social.

Concernant le déploiement du nouveau réseau de proximité, le dialogue social se déroule actuellement au niveau national avant de pouvoir s'exercer au niveau local comme nous l'avons déjà constaté ensemble précédemment. Sur ce point également, vous avez été destinataire d'une fiche préparatoire dans la perspective du prochain comité technique local. Celle-ci vous propose une transmission rapide du projet de calendrier de déploiement pour satisfaire votre souhait de l'obtenir que vous rappelez dans votre courrier. En tout cas, la fiche préparatoire explique les conditions s'imposant dans cette transmission et qui diffèrent de celles que vous évoquez.

Concernant la création de caisses communes dans les différents centres des finances publiques comprenant plusieurs postes comptables, ce dossier a notamment été débattu lors du comité technique local du 15 novembre 2018. Il convient de rappeler qu'une caisse commune existait déjà sur le site des Andelys avant que les agents de la trésorerie de Gisors n'y emménagent pour des raisons débattues tant en CHSCT qu'en CTL. Le bailleur n'ayant toujours pas remis en état les locaux de cette trésorerie, les chefs de service concernés se concertent pour intégrer, dans l'intérêt de tous, la caisse de la trésorerie de Gisors dans celle commune existante à une date non encore arrêtée.

En espérant vous avoir convaincu de notre volonté de favoriser l'épanouissement du dialogue social, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire départementale, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental
des finances publiques de l'Eure,



Jean-Luc BRENNER

Mme Isabelle LAURENT
Secrétaire départementale
Solidaires Finances Publiques